

Démarche	: DDETSPP39/DNC/Laissez-passer sanitaire mouvement bovins ZONE VACCINALE
Organisme	: DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS JURA (DDETSPP)

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

Ce formulaire permet d'effectuer une demande de laissez-passer sanitaire pour sortir de zone vaccinale vis-à-vis de la dermatose nodulaire contagieuse.

Toute demande de laissez-passer sanitaire est à effectuer au moins 48h avant le départ des animaux.

Pour les déplacements de bovins vaccinés au sein de la zone vaccinale, il n'est plus nécessaire de demander un laissez-passer (LPS).

Pour les mouvements de bovins en provenance de la zone indemne vers la zone vaccinale, les bovins doivent être vaccinés à leur arrivée.

Pour les mouvements vers un abattoir, le transport doit se faire sans rupture de charge à compter de la sortie de la zone vaccinale et abattage dans les 24 heures.

Les mouvements de sortie de la zone vaccinale (sauf abattoir) sont soumis à laissez-passer sanitaire. Les bovins de l'unité épidémiologique doivent être valablement vaccinés (> 28 jours ou veaux nés de mère vaccinée depuis plus de 21 jours) à la date de l'expédition. Les bovins ont été détenus depuis plus de 28 jours dans l'élevage de départ du mouvement. Les bovins de l'unité épidémiologique sont soumis à un examen clinique favorable par le vétérinaire sanitaire, qui attestera de la date de vaccination en cas de sortie vers la zone indemne.

Pour information, la liste des communes des zones réglementées du Jura est consultable sur le site internet de la DRAAF Bourgogne Franche-Comté : <https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/la-region-bourgogne-franche-comte-concernee-par-une-zone-reglementee-a3570.html>.

La liste des communes des zones réglementées des autres départements est consultable sur le site internet de la DRAAF Auvergne Rhône-Alpes à la page suivante : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/dermatose-nodulaire-contagieuse-bovine-a6240.html>

Contact téléphonique : 03 63 55 83 05

MOTIF DE DEPLACEMENT

Motif de déplacement

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Mouvement vers zone réglementée

Conditions préalables au mouvement

Les bovins de l'unité épidémiologique doivent être valablement vaccinés (> 28 jours ou veaux nés de mère vaccinée depuis plus de 21 jours) à la date de l'expédition.

Les bovins ont été détenus depuis plus de 28 jours dans l'élevage de départ du mouvement.

Les bovins de l'unité épidémiologique sont soumis à un examen clinique favorable par le vétérinaire sanitaire, qui attestera de la date de vaccination en cas de sortie vers la zone indemne .

J'atteste avoir pris connaissance des conditions préalables au mouvement et les respecter.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

N° EDE de l'exploitation d'origine des bovins

Email de l'établissement d'origine

Téléphone de l'établissement d'origine

INFORMATIONS SUR LE MOUVEMENT

Information sur l'établissement de destination

Nom de l'établissement de destination des bovins

N° EDE de l'exploitation de destination

Pour un mouvement de bovins vers un abattoir, indiquer 00000000.

Informations complémentaires sur le mouvement

Date de départ

Commune de départ

Date d'arrivée

Zone de destination des bovins

Les mouvements à l'intérieur de la zone vaccinale se font sans laissez-passer sanitaire.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Zone de surveillance

Zone indemne

Changement de détenteur

A l'arrivée, les animaux concernés par le mouvement peuvent être détenus dans un établissement qui n'est pas exploité par le propriétaire des animaux.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Identification des animaux

Nombre de bovins

Numéro d'identification des bovins concernés par le mouvement

Renseigner le numéro "FR + 10 chiffres" d'identification des bovins, séparés par un ;

Animaux vaccinés depuis 28 jours ou plus par rapport à la date du mouvement, et veaux de moins de 6 mois nés de mères vaccinées depuis plus de 21 jours à la date du vêlage

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Date de vaccination

Pour les veaux de moins de 6 mois nés de mères vaccinées, veuillez indiquer la date de vaccination des mères.
Si plusieurs dates de vaccination, veuillez indiquer la date de vaccination du lot vacciné en dernier.

Transport

Modalité de déplacement

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

en véhicule

à pied

Nom du transporteur chargé du mouvement

Immatriculation du véhicule transportant les animaux

OBLIGATOIRE (sauf si le transport n'est pas véhiculé)

PIECES JUSTIFICATIVES OU ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Transport réalisé par :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- moi-même
 un transporteur agréé

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation transporteur

J'atteste que le nettoyage/désinfection/désinsectisation du véhicule a été réalisé au moyen d'un produit autorisé pour cet usage et à réaliser les mêmes opérations après décharge des animaux

Cochez la mention applicable

- Oui
 Non

Nom du vétérinaire sanitaire ayant réalisé la visite clinique avant mouvement :

[Empty box for signature]

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation du vétérinaire

Obligatoire pour mouvement vers zone indemne.

Merci de compléter le document ci-dessous puis de déposer la version signée en cliquant sur "choisir un fichier".

Note : il sera possible d'ajouter cette pièce justificative à la plateforme plus tard, et tant que le dossier n'aura pas été instruit.